



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 21 mars 2024

**Dossier n° : AE 24.0106**

**Demandeur : PERRET Ghislain**

**Date d'enregistrement de la demande : 20/02/24**

**Date limite de candidature : 20/05/2024**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 20/06/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ROANNES-SAINT-MARY	11,27	Indivision BOURGADE	Section D 53,65,71,131,133,134,135,136, 137,654,655,683,686, Section E 197,198,199,356,375,
ROANNES-SAINT-MARY	1,17	BOURGADE Serge	Section E 486,488,504j,k,
ROANNES-SAINT-MARY	1,26	BOURGADE Josiane	Section E 491 j,k,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière**